

2 octobre 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le mercredi 2 octobre 2013 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire, Monsieur Yves Beaulieu. Sont également présents Mesdames les conseillères Sylvie Perreault et Sylvie Roberge et Messieurs les conseillers Daniel Gravel, Serge Perreault, Richard Croteau et Sylvain Grégoire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 3 septembre 2013
- 04- Correspondance
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- Administration
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer
 - 5.2 État des revenus et dépenses au 30 septembre 2013
 - 5.3 Adjudication d'un contrat d'inspection des systèmes d'alarme incendie – 10, rue Louis-Charles-Panet
 - 5.4 Renouvellement de l'entente sur les conditions de travail des employés de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour la période 2014 à 2016
 - 5.5 Dotation du poste d'inspecteur municipal (travaux publics)
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de septembre 2013
 - 6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 19 septembre 2013
- 07- Sécurité publique
 - 7.1 Autorisation de la tenue d'un feu d'artifice au Camping Nadeau
 - 7.2 Autorisation Club Mégaroues
- 08- Loisirs et culture
 - 8.1 Octroi d'un mandat – surveillance de la patinoire et du Centre des loisirs automne 2013 et hiver 2014
- 09- Hygiène du milieu et travaux publics
 - 9.1 Autorisation de paiement pour des travaux de réfection du pavage sur plusieurs chemins 2012 (partie des chemins William-Malo et 8e rang, des rues de l'Église, Prévert, Mario, Hélène, Denis) – Certificat de paiement no 4
 - 9.2 Autorisation de paiement d'honoraires pour services professionnels supplémentaires à des travaux de réfection du pavage sur plusieurs chemins 2012 (partie des chemins William-Malo et 8e rang, des rues de l'Église, Prévert, Mario, Hélène, Denis)
- 10- Varia
- 11- Période de questions
- 12- Levée de la séance

2013-10-172

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

a) Date à laquelle les travaux de pavage sur le 2^e rang (vers le camping Nadeau) seront complétés.

La période de questions est close à 20 h 09.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2013-10-173

3.1 Séance ordinaire du 3 septembre 2013

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2013 soit approuvé.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2013-10-174

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 30 septembre 2013.

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 30 septembre 2013.

Adoptée

05- ADMINISTRATION

2013-10-175

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 30 septembre 2013

Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 30 septembre 2013 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **660 844.96 \$**.

Décassements : chèques 5371 à 5379	6 586.16 \$
Comptes fournisseurs : chèques 5380 à 5444	628 955.69 \$
Salaires du mois de septembre	25 303.11 \$

Total de la période : **660 844.96 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Secrétaire-trésorier

2013-10-176

5.2 État des revenus et dépenses au 30 septembre 2013

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose les états financiers, tels que produits par madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, pour la période se terminant le 30 septembre 2013.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2013.

Adoptée

2013-10-177 **5.3** **Adjudication d'un contrat d'inspection des systèmes d'alarme incendie – 10, rue Louis-Charles-Panet**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une proposition de services pour l'inspection des systèmes d'alarme incendie de la compagnie Alarme Pro-Tech MV datée du 21 août 2013;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADJUGER le contrat d'inspection des systèmes d'alarme incendie du Centre communautaire et administratif/Bibliothèque situé au 10, rue Louis-Charles-Panet pour une période d'une année à la compagnie **Alarme Pro-Tech MV** au montant de trois cent cinquante dollars (350 \$) plus taxes.

Adoptée

2013-10-178 **5.4** **Renouvellement de l'entente sur les conditions de travail des employés de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour la période 2014 à 2016**

Monsieur Serge Perreault, conseiller municipal, avise le conseil qu'il a un intérêt direct dans le dossier dont fait l'objet la présente résolution et que pour cette raison il se retire des délibérations et s'abstient de tout commentaire, question ou participation à son adoption.

ATTENDU

la recommandation des membres du comité d'administration quant au renouvellement de l'entente sur les conditions de travail des employés de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2016;

ATTENDU

que cette recommandation provient d'une analyse exhaustive amorcée en juin 2013 basée sur une étude des conditions de travail, réalisée par le consultant en ressources humaines Jean-Yves Pilon et d'autres comparaisons avec des municipalités de même taille;

ATTENDU

que les employés de la Municipalité de Sainte-Mélanie ne sont pas syndiqués et que la récente consultation sur le projet d'entente sur les conditions pour la période 2014 à 2016 s'est conclue par une acceptation de celle-ci;

ATTENDU

que ce projet d'entente est conforme à la moyenne des conditions de travail offerte pour des municipalités de taille similaire tout en étant respectueuse du fardeau fiscal des contribuables locaux;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUELER l'entente sur les conditions de travail des employés de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2016, tel que recommandé par le comité d'administration;

D'AMENDER le contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier tel que recommandé par le comité d'administration;

DE MANDATER monsieur Yves Beaulieu, maire et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2013-10-179

5.5 Dotation du poste d'inspecteur municipal (travaux publics)

ATTENDU l'avis de départ à la retraite de l'inspecteur municipal responsable des travaux publics, monsieur Jacques Gravel;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amorcer le processus de dotation aux fins de combler ce poste pour une entrée en fonction d'un nouvel inspecteur municipal en janvier 2014;

ATTENDU qu'il y a lieu de créer un comité de sélection composé de deux membres du conseil et du directeur général;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DOTER le poste d'inspecteur municipal (responsable des travaux publics) pour une entrée en fonction en janvier 2014;

DE CRÉER un comité de sélection composé du directeur général et de deux membres du conseil municipal, ces derniers membres devant être désignés suivant les élections municipales de novembre 2013, et ce, afin qu'il recommande au conseil municipal la meilleure candidature à ce poste;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2013-10-180

6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de septembre 2013

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 30 septembre 2013 tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 30 septembre 2013.

Adoptée

2013-10-181

6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 19 septembre 2013

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 19 septembre 2013, tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 19 septembre 2013.

Adoptée

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

2013-10-182

7.1 Autorisation de la tenue d'un feu d'artifice au Camping Nadeau

ATTENDU

le règlement concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances;

ATTENDU

que l'utilisation de feux d'artifice dans la municipalité nécessite l'autorisation du service d'incendies et du conseil municipal;

ATTENDU

la demande de Camping Nadeau Inc. pour tenir un feu d'artifice le 21 juin 2014 sous contrôle d'un artificier professionnel et que cette demande a été approuvée par le service d'incendies;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER la tenue d'un feu d'artifice au **Camping Nadeau Inc.** le 21 juin 2014 vers 23 h 00 sous le contrôle de l'artificier, Marcel Gagnon de la compagnie **Distribution Aubaines C.S.**

Adoptée

2013-10-183

7.2 Autorisation Club Mégaroues Joliette Inc.

ATTENDU

la demande du Club Mégaroues Joliette Inc. datée du 27 septembre 2013 pour l'utilisation d'une section de 300 mètres du chemin du 1^{er} rang pour circulation par les utilisateurs de véhicules hors route;

ATTENDU

que cette autorisation n'engage nullement la responsabilité de la Municipalité de Sainte-Mélanie et que l'utilisation d'une partie de l'emprise de la voie publique par des véhicules hors route est sous l'entière responsabilité des conducteurs de ces véhicules et/ou du Club Mégaroues Joliette Inc, demandeur de la présente autorisation;

ATTENDU

que la demande d'autorisation déposée par Club Mégaroues Joliette Inc, en date du 27 septembre 2013 constitue la reconnaissance de responsabilité ci-avant mentionnée;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER les membres du **Club Mégaroues Joliette Inc.** à circuler avec leurs véhicules hors route en bordure du 1^{er} rang sur une distance de 300 mètres à partir de l'intersection (clignotant jaune) de la route Pont Baril.

Adoptée

08- LOISIRS ET CULTURE

2013-10-184

8.1 Octroi d'un mandat – surveillance de la patinoire et du Centre des loisirs automne 2013 et hiver 2014

ATTENDU la surveillance de la patinoire et du Centre des loisirs pour la saison 2012-2013 effectuée par monsieur Sylvain Genest;

ATTENDU la recommandation du service des Loisirs pour la reconduction du mandat de surveillance à monsieur Sylvain Genest;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Sylvain Grégoire
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie octroie le mandat de surveillance de la patinoire et du Centre des loisirs à **monsieur Sylvain Genest** selon l'horaire prévu pour la période hivernale 2013-2014;

Que les honoraires de services de monsieur Sylvain Genest n'excèdent pas l'enveloppe budgétaire de 700 heures au tarif horaire de onze dollars (11 \$) toutes taxes incluses.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2013-10-185

9.1 Autorisation de paiement pour des travaux de réfection du pavage sur plusieurs chemins 2012 (partie des chemins William-Malo et 8^e rang, des rues de l'Église, Prévert, Mario, Hélène, Denis) – Certificat de paiement no 4

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme **BEAUDOIN HURENS INC.** datée du 11 septembre 2013 relative à des travaux de réfection du pavage sur plusieurs chemins 2012 – Certificat de paiement no 4;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement au montant de trois cent quatre-vingts mille cinq cent cinquante-cinq dollars et trente-cinq cents (380 555.35 \$) toutes taxes incluses à **Sintra Inc.** relatif aux travaux de réfection du pavage de plusieurs chemins 2012 (*partie des chemins William-Malo et 8^e rang, des rues de l'Église, Prévert, Mario, Hélène, Denis*) – Certificat de paiement no 4, tel que recommandé par la firme d'ingénieurs **BEAUDOIN HURENS INC.** en date du 11 septembre 2013;

DE POURVOIR au paiement des dépenses pour la réfection d'une partie du chemin William-Malo, du 8^e rang et rue de l'Église en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008);

DE POURVOIR au paiement des dépenses pour la réfection d'une partie de la rue Prévert et des rues Mario, Hélène et Denis en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du surplus accumulé non affecté, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin, le cas échéant.

Adoptée

2013-10-186

9.2 Autorisation de paiement d'honoraires pour services professionnels supplémentaires à des travaux de réfection du pavage sur plusieurs chemins 2012 (partie des chemins William-Malo et 8^e rang, des rues de l'Église, Prévert, Mario, Hélène, Denis)

ATTENDU

une demande de paiement d'honoraires de la firme **BEAUDOIN HURENS INC.** datée du 5 septembre 2013, au montant de sept mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars (7 490 \$) plus taxes, relative à des services professionnels supplémentaires au contrat de réfection du pavage sur plusieurs chemins 2012 (partie des chemins William-Malo et 8^e rang, des rues de l'Église, Prévert, Mario, Hélène, Denis);

ATTENDU

une révision de cette demande par la Municipalité fixant les honoraires professionnels supplémentaires payables à la firme **BEAUDOIN HURENS INC.** pour lesdits services au montant de cinq mille sept cent quatre-vingt-douze dollars et cinquante cents (5 792.50 \$) plus taxes;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le paiement au montant de cinq mille sept cent quatre-vingt-douze dollars et cinquante cents (5 792.50 \$) à **BEAUDOIN HURENS INC.** relatif des honoraires professionnels pour des services supplémentaires aux travaux de réfection du pavage de plusieurs chemins 2012 (*partie des chemins William-Malo et 8^e rang, des rues de l'Église, Prévert, Mario, Hélène, Denis*);

DE POURVOIR au paiement des dépenses pour la réfection d'une partie du chemin William-Malo, du 8^e rang et rue de l'Église en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008);

DE POURVOIR au paiement des dépenses pour la réfection d'une partie de la rue Prévert et des rues Mario, Hélène, Denis et des Deux-Clochers en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du surplus accumulé non affecté, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin, le cas échéant.

Adoptée

10- **VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

11- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

Monsieur le maire Yves Beaulieu profite de la période de questions pour remercier les citoyens présents et fait un bref résumé du mandat du présent conseil municipal. Il souligne que plusieurs membres du conseil municipal ont déjà informé le public qu'ils ne se représenteraient pas aux élections de novembre 2013. Il les remercie personnellement pour leur contribution respective au développement de leur communauté et invite les citoyens à voter en grand nombre aux prochaines élections municipales.

La période de questions est close à 20 h 21.

2013-10-187

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Sylvie Roberge Et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 25.

Adoptée

Yves Beaulieu
Maire

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier